

CHAPITRE I :
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET
ORGANISATIONNEL

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ORGANISATIONNEL :

1- PRESENTATION GLOBALE DE LA WILAYA DE NAAMA

1.1- Situation géographique

Naama, wilaya frontalière avec le royaume du Maroc sur 250 km, est située dans la partie sud-ouest des hauts plateaux entre l'Atlas tellien et l'Atlas saharien. Elle s'inscrit sur les coordonnées géographiques: $X_1 : 000^{\circ}11'28''$ W, $X_2 : 0001^{\circ}45'40''$ W, $Y_1 : 34^{\circ}18'21''$ N, $Y_2 : 32^{\circ}8'54''$ N.

La wilaya de Naama est limitée (Fig. 1) :

- Au Nord par les wilayate de Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès,
- A l'Est par la wilaya d'El bayadh,
- Au Sud par la wilaya de Béchar,
- A l'Ouest par la frontière algéro-marocaine.

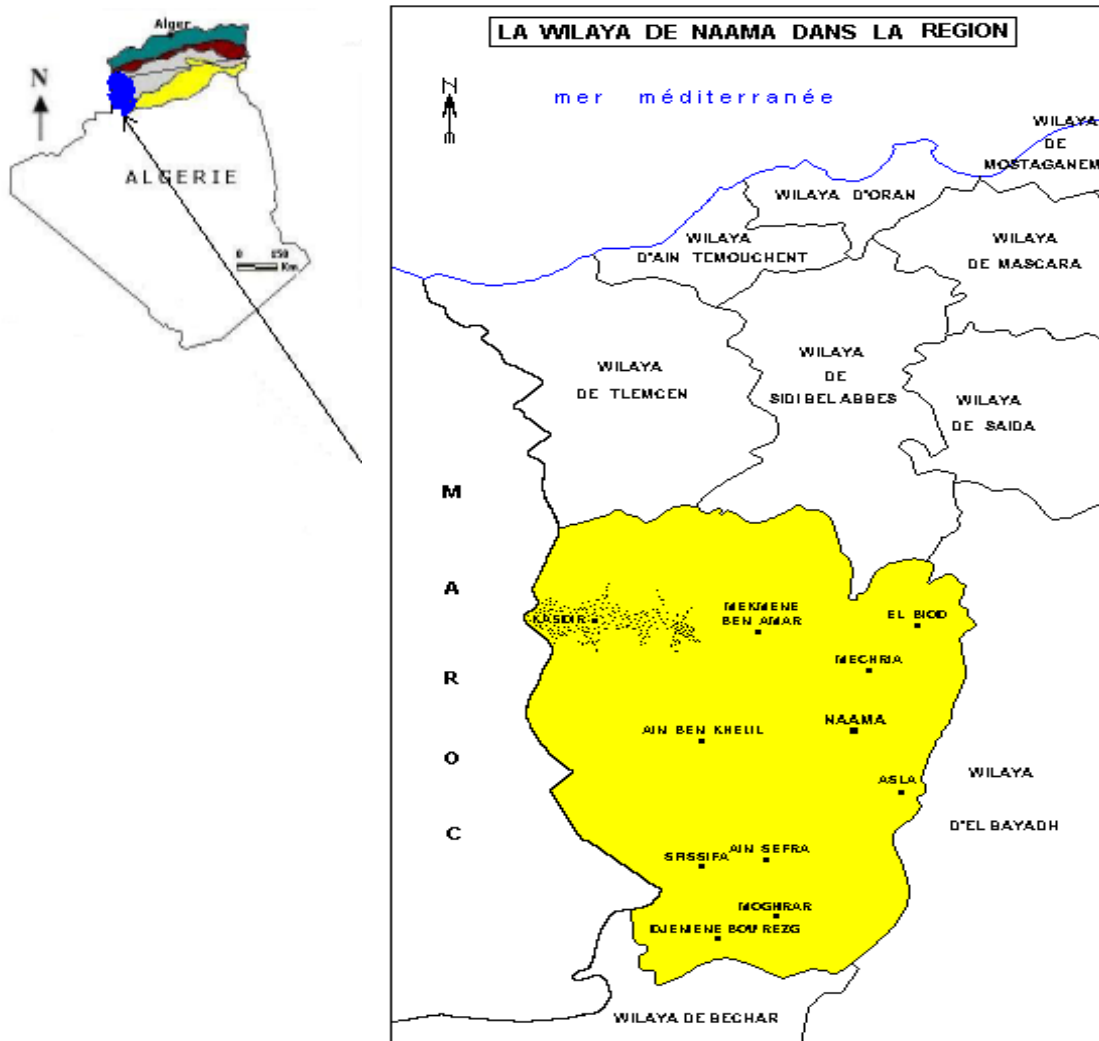


Figure 1 : Situation géographique de la wilaya de Naama (DPAT 2008)

1.2- Découpage administratif

La wilaya de Naâma est issue du dernier découpage administratif de 1984 institué par la loi 84-09 du 04 avril 1984. Avant cette date, cet espace était lié administrativement à la wilaya de Saïda. Elle se compose de 07 daïras regroupant 12 communes (Fig. 2), et s'étend sur une superficie de 29.514,14 Km² avec une population estimée au 31/12/2007 à 202 254 habitants, soit une densité de 6,85 hab/Km² (Tab. 1).

Tableau 1 : Répartition des daïrates et des communes de la wilaya (DPAT, 2008)

| Daira | Commune | Code | Superficie (Km²) |
|-----------------|-----------------|-------------|------------------------------------|
| Naâma | Naâma | 4501 | 2482,50 |
| Mecheria | Mecheria | 4502 | 736,25 |
| | Ain-Ben-Khelil | 4509 | 3.790 |
| | El-biodh | 4512 | 3.663 |
| Ain-Sefra | Ain-Sefra | 4503 | 1.023,13 |
| | Tiout | 4504 | 789,25 |
| Sfissifa | Sfissifa | 4505 | 2.347,50 |
| Moghrar | Moghrar | 4506 | 1.792,50 |
| | Djenien-Bourezg | 4508 | 1.170,63 |
| Asla | Asla | 4507 | 2.071,25 |
| Mekmen-Ben-Amar | Mekmen-Ben-Amar | 4510 | 3.270 |
| | Kasdir | 4511 | 6.378,13 |
| TOTAL | | | 29.514,14 |

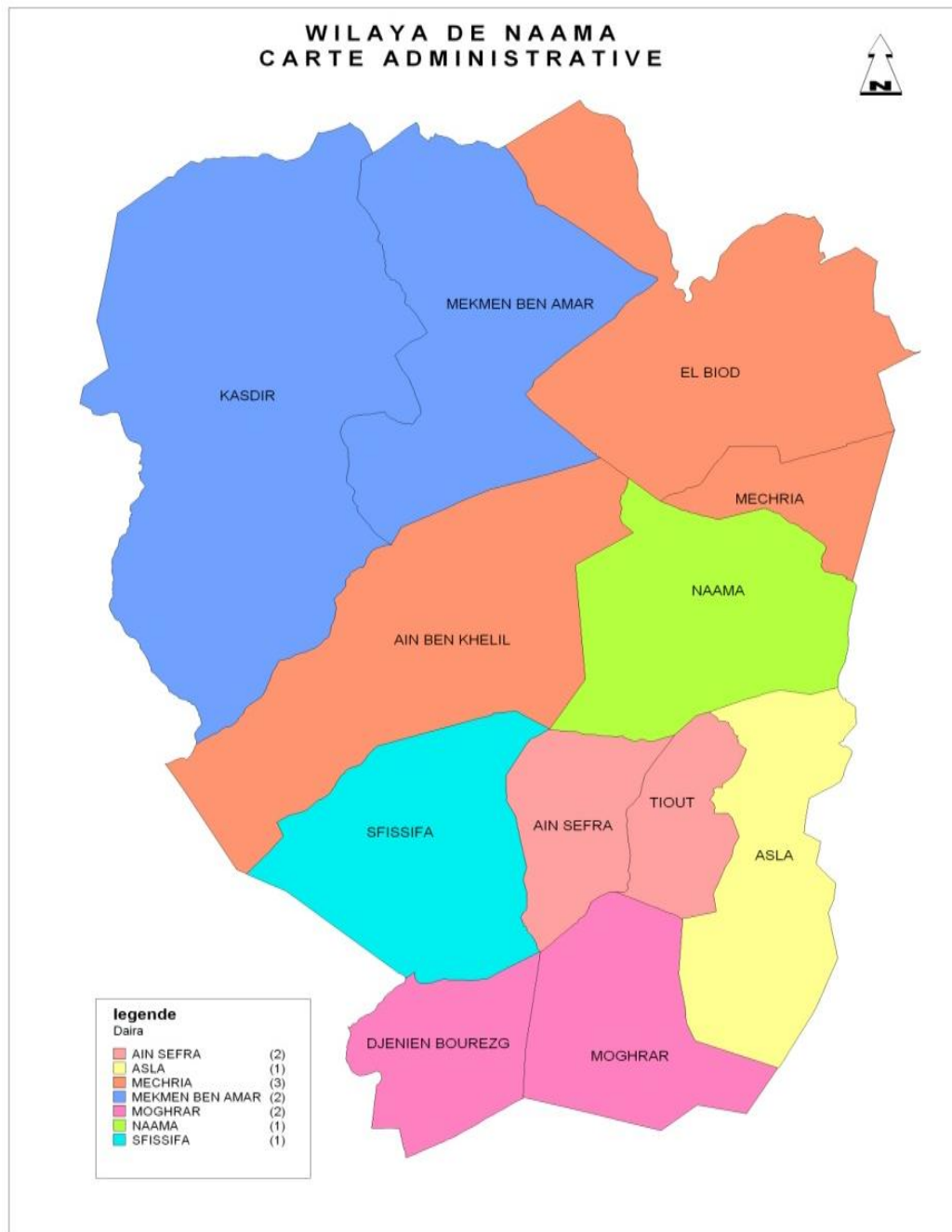


Figure 2 : Découpage administratif de la wilaya de Naama (D. Env 2007)

1.3- Ensembles géographiques

La wilaya de Naama se caractérise par trois zones géographiques homogènes :

- Une zone steppique constituée par une vaste plaine occupant 74 % du territoire de la wilaya soit 21840 Km² dont l'altitude augmente sensiblement vers le sud (1000 à 1300 m). Elle est caractérisée par la prédominance de l'activité pastorale. D'ouest en est elle couvre l'espace compris entre les reliefs proches de la frontière Algéro-Marocaine et la limite occidentale de la wilaya d'EL Bayadh.

- Une zone montagneuse localisée dans la région sud-ouest atteignant les 2000 mètres d'altitude (Point culminant 2236 à Djebel Aissa) et occupant 12 % du territoire de la wilaya soit 3542 Km². Il s'agit d'une partie des monts des Ksours¹ et des piémonts de l'Atlas Saharien. Elle est caractérisée par une agriculture de type oasien.
- Une zone présaharienne localisée au sud qui s'étend sur une superficie de l'ordre de 4132 Km² soit 14% de la superficie totale de la wilaya.

1.4- Spécificités de la wilaya de Naama

La wilaya de Naama s'individualise nettement par certains aspects que nous devons prendre en considération dans tout aménagement :

- La superficie de la wilaya de Naama qui est de 2.951.414 ha constitue en même temps un atout pour le développement en matière d'espace, et une contrainte en matière de maîtrise des aménagements proposés notamment en matière de lutte contre la désertification.
- Sur 202254 habitants occupant le territoire de la wilaya, près de 2/3 est concentré dans les communes de Mecheria et Ain-sefra sur un territoire ne dépassant pas 6 % de la superficie totale de la wilaya. Cette hétérogénéité de la population dans l'espace rend les charges socio-économiques relativement plus pesantes sur les deux grands centres urbains (Mecheria et Ain-Sefra) que sur les autres communes, en plus de l'impact sur les reboisements périurbains.
- Sur 250 Km de frontière, la wilaya de Naama renferme une bande frontalière (mise en défens par l'ANP) caractérisée par une flore et une faune remarquable s'étalant sur quatre communes Kasdir, Ain-Ben-Khelil, Sfissifa et Djenien-Bourezg.
- Selon l'étude initiée par la direction de l'environnement sur le phénomène d'ensablement, l'une des sources pourvoyeuses de sable menaçant la wilaya de Naama est située sur le territoire marocain, d'où la nécessité d'un programme de lutte maghrébin.
- Caractérisée par un écosystème steppique fragile, la wilaya de Naama se trouve confrontée au phénomène de la désertification qui doit être la préoccupation primordiale pour les décideurs. En effet, les conditions climatiques et édaphiques conjuguées aux conditions socioéconomiques accentuent le processus de dégradation du milieu naturel dans cette région, d'où la mise en œuvre d'un programme de lutte efficace s'impose.

1.5- Potentialités de la wilaya

1.5.1- Potentialités agropastorales

Estimée à 20.960 ha, la SAU n'est que partiellement exploitée ; 5.377 ha uniquement sont mis en culture soit 26 % . De même, la région recèle de zones agricoles potentielles identifiées à travers plusieurs études susceptibles d'être valorisées.

Avec un effectif de plus de neuf cents milles têtes, la wilaya enregistre un déficit important en matière d'unités de transformation des produits animaliers notamment celles liées au :

- Lait et dérivés
- Abattoirs industriels rattachés à une chaîne de froid.
- Transformation de la laine.
- Tannage des peaux et fabrication de cuir.

De même, les capitaux issus de l'activité d'élevage ovin sont réinjectés dans des investissements hors wilaya.

1.5.2- Potentialités Hydriques

Les potentialités en eaux souterraines sont mal connues par manque d'études hydrogéologiques détaillées et récentes, mais elles peuvent être considérées appréciables au vu du nombre d'ouvrages hydrauliques en exploitation et des débits obtenus.

La mobilisation rationnelle de cette ressource requiert une importance capitale dans le développement de cette région dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

1.5.3- Potentialités végétales

Selon les études menées par plusieurs auteurs, la wilaya de Naama renferme une importante richesse floristique susceptible d'être valorisée. En effet, QUEZEL et SANTA (1962), DJEBAILI et al (1976), OZENDA (1977), AIDOUUD, NEDJRAOUI et TOUFFET (1982), BOUZENOUNE (1984), BOUAZZA et BENABADJI (2002) ont mis en évidence cette richesse. A travers les relevés floristiques réalisés en 2003 dans le cadre de l'étude menée par la direction de l'environnement sur les espèces en voie de disparition, le potentiel végétal de la wilaya de Naama renferme 163 espèces végétales réparties sur 54 familles botaniques. Les principaux groupements végétaux qui caractérisent la wilaya sont : la végétation arborée - Steppe à alfa - Steppe à sparte - Steppe à armoise - Steppe à halophytes - Steppe à psammophytes

2- ANALYSE DES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET POLITIQUES

2.1- La population

Les nombreux vestiges préhistoriques de l'Atlas Saharien attestent que le peuplement de la wilaya de Naâma remonte au moins à 10000 ans (DPAT, 2008).

Initialement, la wilaya de Naâma était partagée entre deux confédérations tribales les H'MYANES et les AMOURS. Les H'MYANES nomadisaient dans l'actuelle Daira de Mecheria et pratiquaient les transhumances d'été jusque dans la M'leta et le Sahel d'Oran, et celle de l'hiver dans la vallée de Oued En-Namous et jusqu'au Gourara. Les AMOURS occupaient le territoire de la Daira de Ain-sefra. Les transhumances se faisaient localement, d'Est en Ouest, et pénétraient jusqu'au Maroc.

A partir de 1847, date de la pénétration de la colonisation française, les transhumances furent limitées par interdictions successives et les Nomades furent de plus en plus astreints à s'agglutiner autour des Ksours existants. Ce fut les cas des Hmyanes de Mecheria, des Mejadba de Asla , des Merinat de Djenien-Bourezg et Souala de Tiout. Certaines tribus entières émigrèrent définitivement au Maroc par refus de l'occupation. Suite aux événements violents dans la wilaya de Naâma durant la guerre de libération (1954 -1962), 50 % de la superficie actuelle de la wilaya a été déclarée zone interdite à la fin des années cinquante.

Les nomades résidant dans la bande frontalière avec le Maroc ont été contraints à la concentration dans des centres de cantonnement. Ainsi de nouveaux centres ont été créés : Abdelmoula, M.B.Amar, Touadger, Horchaia, Naama, Tirkount...situés tous, le long de la RN6 et la RN22 pour des nécessités de contrôle par l'armée d'occupation.

2.1.1- Evolution de la population

D'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2007, la wilaya de Naama compte 202.254 habitants (DPAT, 2008).

Les résultats des recensements exhaustifs de la population et de l'habitat effectués par l'office national des statistiques en 1966 et 1977 attribuent à la wilaya un taux de croissance global de 2,7 % pour cette période. Ce qui correspond à un solde migratoire négatif de l'ordre de 0,5 % par rapport à la moyenne Nationale. Durant cette période (1966-1977), la wilaya de Naama était quelque peu répulsive. Les départs qui ont eu lieu, ont trouvé accueil en général dans les wilayate de :

- Oran - Sidi Bel Abbes - Ain Témouchent - Saida pour la zone de Mecheria
- Oran - Tlemcen - Saida - Béchar pour la zone de Ain-Sefra.

Selon le RGPH de 1977 la population était de 82.555 habitants pour atteindre le nombre de 165.578 habitants au RGPH 1998 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3.37 % pour diminuer à 2.64 % au 31/12/2007 (Tab. 2).

Tableau 2 : Evolution de la population de la wilaya de Naama (DPAT, 2008)

| RGPH 77 (Mars) | RGPH 87 (Mars) | RGPH 98 (Juin) | 31/12/ 2007 | TAG (%) entre RGPH 77 - 87 | TAG (%) entre RGPH 77 - 98 | TAG (%) entre RGPH 87 - 98 | TAG (%) entre RGPH 98 et 2007 |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---|---|---|--|
| 82.555 | 113.700 | 165.578 | 202.254 | 3.25 | 3.37 | 3.4 | 2.64 |

Le taux d'accroissement annuel global moyen de la population reste élevé, avec une cadence homogène située autour de 3% durant la période allant de 1977 à 1998. Une baisse apparente dans le taux d'accroissement global moyen est observée dans les années de 1998 à 2007. Cette baisse peut être considérée comme une transition dans le comportement démographique de la population susceptible d'être étudiée profondément.

2.1.2- Répartition de la population

La répartition de la population dans la wilaya de Naâma (Tab. 3) est caractérisée par une tendance à l'agglomération dans les deux centres de Mecheria et Ain-Sefra : Près de 58 % de la population totale y réside dans une superficie n'excédant pas 7% de la superficie totale de la wilaya. En termes de volume de population sédentaire, le reste des communes se répartit en deux (02) groupes :

* Le premier composé des communes de Naâma, Elbiodh et Ain-Benkhelil où la population varie entre 10.000 et 16.000 Habitants.

* Le deuxième groupe composé de Tiout, Sfissifa, Moghrar, Asla, Djenien-Bourezg, Mekmen-Ben-Amar et Kasdir où la population est au dessous de 10.000 Habitants.

La répartition inégale de la population par commune est traduite par des densités extrêmement différentes. Elle est importante à Mecheria et Ain-Sefra avec respectivement 96,27 et 45,67 hab/km² d'une part, et très faible à Kasdir et Moghrar avec respectivement 1,04 et 2,08 hab/km². Ce phénomène de bipolarisation de la population à Mecheria et Ain-Sefra est dû essentiellement en premier lieu aux enregistrements des nouveaux-nés venants des autres communes pour accoucher en milieu sanitaire assisté et adéquat dont disposent ces deux chefs lieux, et en deuxième lieu vient du niveau de développement attrayant la population d'ailleurs.

Tableau 3 : Répartition de la population de la wilaya de Naama (DPAT, 2008)

| Communes | Population au 31.12.2007 | Superficie (Km ²) | Densité Hab/km ² |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Naâma | 15827 | 2.482,50 | 6,37 |
| Mecheria | 70877 | 736,25 | 96,27 |
| Ain-Sefra | 46725 | 1.023,13 | 45,67 |
| Tiout | 5686 | 789,25 | 7,20 |
| Sfissifa | 7294 | 2.347,50 | 3,10 |
| Moghrar | 3724 | 1.792,50 | 2,08 |
| Asla | 9983 | 2.071,25 | 4,82 |
| Djenien-Bourezg | 3067 | 1.170,63 | 2,62 |
| Ain-Ben-Khelil | 10909 | 3.790 | 2,88 |
| Mekmen-Ben-Amar | 9228 | 3.270 | 2,82 |
| Kasdir | 6657 | 6.378,13 | 1,04 |
| Elbiodh | 12277 | 3.663 | 3,35 |
| TOTAL | 202254 | 29,514.14 | 6,85 |

Nous verrons par la suite l'impact de cette répartition sur les reboisements périurbains notamment au niveau des communes peuplées. En termes de répartition spatiale, 71 % de la population est localisée dans les agglomérations, 9 % en zone éparsée et 20 % de nomade, ce qui constitue un facteur qui doit être pris en considération dans tout aménagement.

2.1.3- Impact du découpage administratif

L'impact du découpage administratif sur le plan écologique et socioéconomique ne peut être nié. En effet, ce découpage instauré, sans tenir compte des réalités sociales, économiques et culturelles locales a engendré des incidences majeures au sein des populations qui étaient autrefois unies et issues de la même tribu. Nous citons à titre d'exemple le conflit antagoniste et irréductible qui régnait entre les deux centres urbains Mécheria et Ain sefra pour acquérir le statut de chef lieu de wilaya. L'État s'est obligé de modifier son projet de découpage initial en imposant une nouvelle solution territoriale : le choix de Naâma, la toute petite agglomération située sur l'axe reliant les deux villes, comme chef lieu de la nouvelle wilaya créée.

Le découpage administratif de 1984 a fait ressortir des communes inégales en matière de superficie et de population. Les élus de certaines communes dont la superficie est importante (de ce fait, les parcours sont importants et la population est réduite) ont dû mal à maîtriser l'étendue de leur territoire communal et à effectuer le contrôle de leurs parcours investis par le cheptel des autres communes ou d'autres régions. La commune de Kasdir, dont la superficie est 08 fois plus grande que celle de Mécheria, présente une population 10 fois moindre que la population de la commune de Mécheria.

L'impact des décisions politico-administratives sur la dégradation des parcours, et de ce fait sur le déséquilibre environnemental dans cet espace, peut être perçu sous deux volets :

1. Le premier concerne la hiérarchie de l'armature spatiale : l'Etat a fait passer les agropasteurs et les éleveurs d'un système de grande dimension basé sur les limites tribales à un système fermé et fractionné en unités administratives dirigées par les "pouvoirs" locaux.

2. Le second concerne l'aspect fonctionnel de la vie pratique des habitants : l'application et la mise en œuvre du découpage n'a pas été toujours facile. Les "pouvoirs" locaux ont subi des contraintes d'ordre social. Les populations ont toujours nié ces limites administratives et gardent dans leur esprit les pratiques de leurs ancêtres et les relations qu'ils entretenaient avec d'autres espaces. Devant cette situation, les pouvoirs locaux ont dû mal à gérer leurs espaces, à promouvoir le développement et à assurer le bon déroulement de leurs missions.

2.1.4- Activités et emplois

La population active de la wilaya de Naama est estimée à 53.193 personnes répartie par commune selon le tableau 4. L'estimation de l'emploi et par conséquent l'estimation du chômage reste difficile à cerner du fait que les besoins dans ce sens ne sont pas réellement connus, car l'enregistrement des demandes d'emploi ne se fait pas dans une structure unique telle que l'ALEM (Agence Locale de l'Emploi).

Néanmoins, les données avancées par les services de la DPAT, montrent un taux d'occupation de 80 % environ, signifiant ainsi un taux de chômage de près de 20 % .

Tableau 4 : Estimation de la population active (DPAT, 2007)

| Communes | Population totale | Population active | Taux d'activité (%) |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Naâma | 15827 | 4480 | 28.31 |
| Mecheria | 70877 | 18530 | 26.14 |
| Ain-Sefra | 46725 | 12202 | 26.11 |
| Tiout | 5686 | 1553 | 27.32 |
| Sfissifa | 7294 | 1983 | 27.19 |
| Moghrar | 3724 | 1032 | 27.71 |
| Asla | 9983 | 2734 | 27.38 |
| Djenien-Bourezg | 3067 | 867 | 28.26 |
| Ain-Ben-Khelil | 10909 | 3259 | 29.87 |
| Mekmen-Ben-Amar | 9228 | 2591 | 28.07 |
| Kasdir | 6657 | 1849 | 27.77 |
| El-Biodh | 12277 | 3501 | 28.52 |
| Total | 202254 | 53193 | 26.30 |

Tableau 5 : Estimation de l'emploi de la wilaya de Naama (DPAT 2007).

| | |
|-----------------------|---------|
| Population totale | 202,254 |
| Population active | 53193 |
| Taux d'activité (%) | 26.30 |
| Population occupée | 42587 |
| Taux d'occupation | 80.06 |
| Population en chômage | 10606 |
| Taux de chômage | 19.94 |

En matière d'emploi, la population occupée est passée de 21.228 en 1987 à 42.587 en 2007, soit un accroissement annuel moyen de 4,9 %. La majeure partie de l'emploi créé est temporaire généré essentiellement par les différents programmes de développement. Il est réparti par secteur d'activité comme suit : - Agro pastoralisme : 25,3 % - Administration : 24,6 % - Bâtiment et travaux publics : 19,7 % - Commerce : 17,9 % - Services : 9,2 % - Industrie : 3,3 % .

- **Agro pastoralisme** : avec près de 21.000 ha soit 1 % de la surface agricole totale, la SAU est caractérisée par une production végétale basée essentiellement sur la maraîchage et le fourrage. Durant l'année 2007 la production globale est estimée à 487.267 Qx dont le maraîchage et le fourrage artificiel occupent 91 % soit 447236 Qx (Tab. 6). Les interventions de l'état ont permis de soutenir les petits agriculteurs des oasis et des ksours en matière de plantation de palmiers dattiers, favorisant ainsi une production modeste mais significative de près de 7.000 qx de dattes en 2007, soit un accroissement par rapport à 2000 de + 165 % (soit environ + 21% par an en moyenne).

Tableau 6 : Répartition de la production végétale par commune (DPAT 2008).

a- Céréales – maraichage :

| Commune | Céréales d'hiver | | | Cultures maraîchères | | |
|---------------|----------------------------|-----------------|-------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|
| | Superficie moissonnée (Ha) | Production (Qx) | Rendement (Qx/Ha) | Superficie réalisée (Ha) | Production (Qx) | Rendement (Qx/Ha) |
| Naâma | 0 | 0 | 0 | 139 | 17485 | 126 |
| Mecheria | 0 | 0 | 0 | 77 | 9410 | 122 |
| Ain-Sefra | 40 | 320 | 8 | 347 | 46291 | 133 |
| Tiout | 20 | 160 | 8 | 217 | 35412 | 131 |
| Sfissifa | 0 | 0 | 0 | 192 | 25867 | 135 |
| Moghrar | 45 | 355 | 8 | 65.5 | 8283 | 126 |
| Asla | 200 | 1600 | 8 | 173 | 25550 | 148 |
| Dj. Bourezg | 5 | 40 | 8 | 45.5 | 5605 | 123 |
| A. Ben-Khelil | 145 | 1135 | 8 | 337 | 44725 | 133 |
| M. Ben-Amar | 25 | 200 | 8 | 14 | 1835 | 131 |
| Kasdir | 0 | 0 | 0 | 10 | 1235 | 124 |
| El-Biodh | 0 | 0 | 0 | 125.5 | 15468 | 123 |
| Total | 480 | 3810 | 56 | 1.742,5 | 237166 | 132 |

b- Fourrage – arboriculture :

| Commune | Fourrage artificiel | | | Arboriculture | | |
|---------------|---------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | Superficie (Ha) | Production (Qx) | Rendement (Qx/Ha) | Superficie (Ha) | Production (Qx) | Rendement (Qx/Ha) |
| Naâma | 153 | 20386 | 133 | 309 | 1298 | 4 |
| Mecheria | 255 | 33554 | 132 | 264 | 1376 | 5 |
| Ain-Sefra | 242 | 28803 | 119 | 922 | 4773 | 5 |
| Tiout | 42 | 4723 | 112 | 641 | 2575 | 4 |
| Sfissifa | 25 | 4095 | 164 | 796.5 | 8648 | 11 |
| Moghrar | 8 | 1013 | 127 | 535 | 2073 | 4 |
| Asla | 73 | 11897 | 163 | 540 | 4891 | 9 |
| Dj. Bourezg | 12 | 1519 | 127 | 262 | 839 | 3 |
| A. Ben-Khelil | 153 | 33427 | 218 | 760 | 2084 | 3 |
| M. Ben-Amar | 163 | 24311 | 149 | 31 | 52 | 2 |
| Kasdir | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 |
| El-Biodh | 346 | 46342 | 143 | 570 | 892 | 2 |
| Total | 1.472 | 210070 | 143 | 5.638 | 29501 | 5 |

c- Phoeniciculture :

| Communes | Phoeniciculture | | |
|-----------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| | Nombre de palmiers existants | Nombre de palmiers en rapport | Production (Qx) |
| Naâma | 0 | 0 | 0 |
| Mecheria | 0 | 0 | 0 |
| Ain-Sefra | 0 | 0 | 0 |
| Tiout | 3.800 | 1.200 | 450 |
| Sfissifa | 0 | 0 | 0 |
| Moghrar | 31.900 | 9.760 | 4.250 |
| Asla | 0 | 0 | 0 |
| Djenien-Bourezg | 14.900 | 4.640 | 2.020 |
| Ain-Ben-Khelil | 0 | 0 | 0 |
| M. Ben-Amar | 0 | 0 | 0 |
| Kasdir | 0 | 0 | 0 |
| El-Biodh | 0 | 0 | 0 |
| Total | 50.600 | 15.600 | 6.720 |

- **L'élevage** : La pratique de l'élevage constitue l'activité de base d'une grande partie de la population rurale, vu la vocation pastorale de la wilaya. En effet, 6297 éleveurs exercent cette activité avec un cheptel de 945 736 têtes dont près de 90 % ovin (voir Tab. 7 et 8). Le système de conduite du cheptel ovin le plus courant dans la région est le système pastoral ou semi-pastoral. L'alimentation de ce cheptel est assurée à plus de 80 % par le pâturage sur parcours steppiques avec, de plus en plus, le recours systématique à des compléments d'alimentation par des grains de céréales (essentiellement par de l'orge cultivé ou acheté à des prix subventionnés) ou par de l'aliment concentré. La pratique ancestrale de la transhumance assurait le maintien d'un équilibre socio-économique qui existait entre la steppe, les Ksours, le Tell et le Sahara.

Selon BOUKHOBZA (1982), cette organisation des déplacements en deux moments essentiels, Achaba en printemps et en été et Azaba en Automne et hiver, constitue non seulement une méthode d'exploitation rationnelle des parcours mais aussi une forme de vie et d'organisation socio-politique pour la population nomade. Les conséquences de la destruction de cet équilibre ont provoqué une crise très grave qui a persisté au moins une décennie, après l'indépendance. Les grands effets de cette crise ont été matérialisés par une occupation spatiale très inégale de la population dans la wilaya, une concentration dans des centres sous équipés et surtout une migration en masse vers les wilayas du Nord.

Tableau 7 : Répartition du cheptel par espèce et par commune (DSA 2007).

| Commune | Ovin | Bovin | Caprin | Equin | Camelin | Espèce mulassière | Espèce asine | Total |
|----------------|---------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------------|--------------|---------------|
| Naâma | 66874 | 3850 | 4698 | 129 | 25 | 20 | 151 | 75747 |
| Mecheria | 30166 | 2330 | 2249 | 114 | 0 | 67 | 123 | 35049 |
| Ain-Sefra | 51777 | 2955 | 3729 | 85 | 79 | 79 | 412 | 59116 |
| Tiout | 46339 | 893 | 3333 | 81 | 0 | 39 | 232 | 50917 |
| Sfissifa | 74545 | 3188 | 5268 | 103 | 385 | 94 | 258 | 83841 |
| Moghrar | 18480 | 271 | 2244 | 51 | 317 | 41 | 186 | 21590 |
| Asla | 63010 | 1258 | 4472 | 137 | 0 | 68 | 191 | 69136 |
| Dj. -Bourezg | 10946 | 96 | 1514 | 20 | 0 | 50 | 96 | 12722 |
| Ain-Ben-Khelil | 130253 | 6036 | 9029 | 99 | 0 | 23 | 98 | 145538 |
| M. Ben Amar | 107751 | 6130 | 7491 | 22 | 0 | 3 | 39 | 121436 |
| Kasdir | 137360 | 3979 | 5406 | 77 | 0 | 4 | 59 | 146885 |
| Ël-Biodh | 109079 | 6484 | 7547 | 232 | 0 | 110 | 307 | 123759 |
| Total | 846580 | 37470 | 56980 | 1150 | 806 | 598 | 2152 | 945736 |
| % | 89.52 | 3.96 | 6.02 | 0.12 | 0.09 | 0.06 | 0.23 | 100 |

Tableau 8 : Répartition des éleveurs par commune (DSA 2007).

| Commune | Nombre d'éleveurs | % |
|-----------------|--------------------------|------------|
| Naâma | 657 | 10.43 |
| Mecheria | 234 | 3.72 |
| Ain-Sefra | 516 | 8.19 |
| Tiout | 295 | 4.68 |
| Sfissifa | 863 | 13.70 |
| Moghrar | 137 | 2.17 |
| Asla | 664 | 10.54 |
| Djenien-Bourezg | 60 | 0.95 |
| Ain-Ben-Khelil | 1107 | 17.58 |
| Mekmen-Ben-Amar | 365 | 5.80 |
| Kasdir | 586 | 9.31 |
| El-Biodh | 813 | 12.91 |
| Total | 6297 | 100 |

L'activité pastorale est traduite par une production animale caractérisée par une diversité de produits dont la viande rouge demeure le produit principal (Tab. 9).

Tableau 9 : Répartition de la production animale (DSA 2007).

| Désignation | Viande rouge (Qx) | Viande blanche (Qx) | Lait (L) | œufs (1000 unités) | Laine (Qx) | Miel (Kg) | Peaux (Qx) |
|--------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------|---------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Total | 23.352 | 800 | 23.682.693 | 4.200 | 8.200 | 27 | 1.970 |

En matière de transformation, malgré l'importance de son cheptel (plus de 900.000 têtes), la wilaya n'a pas connu une promotion de la PMI (petite et moyenne industrie) en aval des activités d'élevage (abattage industriel, chaîne de froid, production de viandes, production et transformation de la laine, production des cuirs et peaux, tannage et fabrication de produits finis et semi-finis,...), à l'exception d'une unité de conditionnement de lait située à Ain Sefra.

- **Autres secteurs d'activités** : l'administration, avec 24,6 %, représente la seconde source d'emploi compte tenu de l'importance de la réalisation des équipements publics à travers la wilaya. Le bâtiment et travaux publics avec les 1.623 entreprises de réalisation dans ces domaines emploient 19,7 % de la main d'œuvre totale ce qui représente un créneau d'activité non négligeable notamment durant cette dernière décennie. Le commerce représente 17,9 % de la population active employée par 4493 commerçants répartis à travers les 12 communes de la wilaya. Les services avec 303 entreprises emploient 9,2 % de la population occupée répartis à travers les grandes communes, dans le domaine de transport, hôtellerie, restauration, immobilier et, services divers. Le secteur d'industrie avec 18 entreprises industrielles localisées essentiellement à Naama, Mecheria et Ain Sefra, emploie 3,3 % de la population occupée.

2.2- Evolution des plans et programmes

La wilaya de Naama est concernée par plusieurs plans et programmes de développement, Dans ce passage, nous allons nous limiter à ceux liés au reboisement.

2.2.1- Le plan national de reboisement (PNR)

En Algérie, la planification des reboisements a été intégrée dans les plans nationaux de développement (Plan triennal, quadriennal, quinquennal etc.). Initié en 2000 et étalé sur 20 ans (horizon 2020) le PNR constitue l'assise de base de la politique forestière en matière de reboisement.

- **Objectifs** : les deux grands objectifs visés par le PNR sont :

- **Satisfaction des besoins nationaux en produits ligneux et subéreux** : par l'accroissement de la production de bois et de liège, en accordant la priorité au reboisement par des essences à croissance rapide et à l'extension de la subéraie. Selon la DGF (2002), les besoins globaux du pays oscillent entre 1.000.000 et 1.500.000 m³/an de bois, cependant la production nationale pour l'année 1991 (année de référence) est de 209.000 m³/an soit un déficit de 85 % face à des besoins estimés à 1.321.000 m³. Les potentialités nationales avoisinent les 1.200.000 m³/an de bois (toutes catégories confondues) et 260.000 qx/an de liège (PNDF, 1984).

- **Augmentation du taux de boisement du pays** : par la régénération des formations forestières dégradées et l'intensification de la reforestation du versant nord de l'Atlas saharien. La superficie forestière étant actuellement de 4.149.400 ha (DGF, 2004) avec un taux de boisement de 1,7 % pour l'ensemble du territoire et 11 % pour l'Algérie du nord (zones sylvatiques) doit passer à 5.000.000 ha avec des taux de boisement respectivement de 2,1 % et 13%.

- **Consistance** : Outre la réalisation, la révision et l'application des études d'aménagement pour une superficie forestière de 1.329.400 ha (DGF, 2002), le PNR prévoit à long terme une superficie de 2.700.000 ha à reboiser. Cependant, à moyen terme (sur 20 ans) comme priorité l'objectif est de 1.279.909 ha à l'échelle nationale comprenant sept (07) types de reboisement répartis comme suit (Tab. 10) :

Tableau 10 : Consistance du plan national de reboisement à moyen terme (DGF 2002).

| Type | Reboisement | Superficie Ha | Objectifs |
|------------|------------------------------------|------------------|---|
| Production | Industriel | 75.012 | Production du bois d'industrie et consolidation des zones potentielles |
| | de Production | 251.522 | Production du bois d'œuvre et repeuplement des forêts existantes |
| Protection | Lutte contre l'érosion hydrique | 563.335 | Conservation des sols et protections des infrastructures socio-économiques |
| | Lutte contre la désertification | 330.300 | Lutte contre l'ensablement et reconstitution de la couverture forestière |
| | Ceinture verte | 11.300 | Protection des agglomérations et embellissement des sites |
| | Brise vent | 33.000 | Protection et amélioration des exploitations agricoles |
| Récréation | Reboisement récréatif | 15.440 | Amélioration du cadre de vie et lutte contre la pollution |

- **Place de la wilaya dans le PNR** : Compte tenu de ses spécificités, la wilaya de Naama est concernée par un programme articulé sur trois (03) types de reboisement :

- La lutte contre la désertification sur 10.000 ha à raison de 500 ha par an, dont la fixation des dunes constitue l'action principale.
- Les ceintures vertes sur 2.000 ha autour des agglomérations et localités à raison de 100 ha/an.
- Le reboisement récréatif sur 120 ha à raison de 06 ha/an.

La moyenne annuelle de réalisation n'est pas toujours respectée pour diverses raisons d'ordre :

- Technique : Moyens de réalisation, problème d'approvisionnement en plants, procédures de passation des marchés.
- Climatique : Période de sécheresse.
- Social : problème de choix des impacts.

2.2.2 - Le plan d'action national pour la lutte contre la désertification (PANLCD)

Validé le 14/12/2003, le PANLCD constitue le principal outil dans la lutte contre le phénomène de la désertification, et doit s'intégrer, selon la DGF, dans la politique générale de l'aménagement du territoire. Les objectifs de ce plan, le processus de son élaboration, les mécanismes et les modalités de sa mise en œuvre et de son suivi-évaluation sont susceptibles de faire l'objet d'une étude approfondie.

Dans la wilaya de Naama, le premier programme de lutte contre la désertification a été enregistré en 1985 coïncidant avec la création de la wilaya, dont la fixation des dunes demeure la principale action réalisée. Le volume annuel accordé à la wilaya diffère d'une inscription à l'autre allant de 400 ha à 5000 ha, avec un rapprochement entre les prévisions et les réalisations.

2.2.3- Le plan national de développement agricole et rural (PNDAR)

Initialement en 2000, l'objectif du PNDAR, selon les décideurs, vise dans ses finalités stratégiques l'amélioration durable de la sécurité alimentaire. Au titre de ce plan, en 2000 la conservation des forêts a été concernée par la reconversion d'un volume de reboisement et fixation des dunes en plantation fruitière qualifiée de « plantation utile et économique » dont l'équivalent de 1455 ha ont été réalisés au profit des fellahs de la wilaya. Les effets de cette reconversion qui a engendré un chevauchement des prérogatives entre les différents intervenants (Forêts – DSA – HCDS) constituent un problème dans la réalisation des différents programmes du secteur de l'agriculture.

2.2.4- Plans quadriennaux

La wilaya de Naama a été concernée par le deuxième plan quadriennal 1974-1977. Selon les préoccupations de l'époque, et en complément au premier plan 1970-1973, le second visait à :

- Consolider la portée économique des actions forestières;
- Amorcer la réalisation de programmes intégrés de développement;
- Multiplier et spécialiser les structures de réalisation (création des E.M.I.F.O.R);
- Amorcer la spécialisation des structures de l'O.N.T.F dans les grands projets;
- Créer un bureau national des études rattaché à l'O.N.T.F.

Au titre de ce plan, la wilaya de Naama a connu la réalisation de 1419 ha de plantations soit 1,4 % des réalisations nationales qui étaient de 100.310 ha.

2.2.5- Programmes spéciaux

Ces programmes ont été conduits de 1970 à 1977 parallèlement à la période des plans quadriennaux. Les objectifs étaient surtout d'ordre social. Ils visaient à compléter à l'échelon local, l'effort national de développement du secteur agricole par des actions de reboisement et de DRS (défense et restauration du sol) en accordant la priorité à la promotion de l'espace et du monde ruraux les plus défavorisés, par la réalisation d'actions forestières.

Au titre de ces programmes, le secteur des forêts a connu la réalisation de 2600 ha de plantations (tous types confondus) soit 2,5 % des réalisations nationales.

2.2.6- Le programme des grands travaux

Ce programme qui fût lancé en 1994, comprend plusieurs actions qui touchent les zones steppiques dont 65.000 ha de plantation forestière nouvelle et 7.900 ha de plantation fourragère (BELAAZ, 2003). A Naama, la réalisation de ce programme centralisé fût confiée en totalité aux deux structures étatiques : l'ONTF et l'EMIFOR. L'opération « Consolidation et extension du barrage vert » qui a touché la wilaya de Naama s'articulait sur quatre actions dont la plantation consistait à la fixation des dunes sur 7000 ha. Le volume réalisé a atteint 5200 ha.

Sur le plan social, ces chantiers ont participé à la création d'emploi temporaire allant jusqu'à 500 ouvriers par jour (campagne 1994/1995). Cependant, sur le plan technique, la maîtrise des projets connaissait de grandes difficultés liées au manque d'encadrement.

2.2.7- Le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC)

Au titre de ce programme, outre les opérations d'infrastructures, le secteur des forêts a enregistré 12 opérations de plantation forestière pour une superficie totale de 2000 ha échelonnées sur cinq ans dont certains projets sont en cours de réalisation.

2.2.8- Le programme spécial des Hauts Plateaux

Lancé en 2006, et financé sur un fonds spécial, ce programme est destiné au développement des zones des hauts plateaux. Dans ce cadre, la conservation des forêts a enregistré deux opérations de plantation : Fixation des dunes sur 300 ha et fourniture de brise vent sur 1000 kml accompagnées des opérations de correction torrentielle, réalisation de 02 brigades forestières et création de 02 pépinières, tout ça pour un montant global de plus de deux cents millions de dinars. Ce programme a permis le renforcement des infrastructures forestières pour assurer une meilleure prise en charge des actions de reboisement. En revanche, le manque de maturation des opérations proposées a causé un retard dans son lancement.

3- Analyse des principales contraintes d'ordre organisationnel

3.1- Organisation forestière (évolution)

D'un point de vue organisation forestière, la wilaya de Naâma constituait un district alfatier qui dépendait de Saïda (Conservation régionale d'Oran), pendant une décennie, de 1962 à 1972 année à laquelle la wilaya de Naâma a connu les premiers travaux forestiers qui ont évolué avec la création de la wilaya en 1984. Le passage de la conservation des forêts par diverses étapes : Service des eaux et forêts au sein d'une division, puis conservation relevant d'une agence nationale des forêts (ANF) et enfin conservation des forêts sous la coiffé d'une direction générale des forêts (DGF), a engendré une instabilité traduite par une perturbation en matière de gestion des documents notamment ceux liés au reboisement.

L'organisation territoriale de la conservation suivant l'organigramme (Fig. 1) a été adoptée en 1997 par arrêté interministériel et regroupe 03 circonscriptions (C), 07 districts (D) et 14 triages (T).

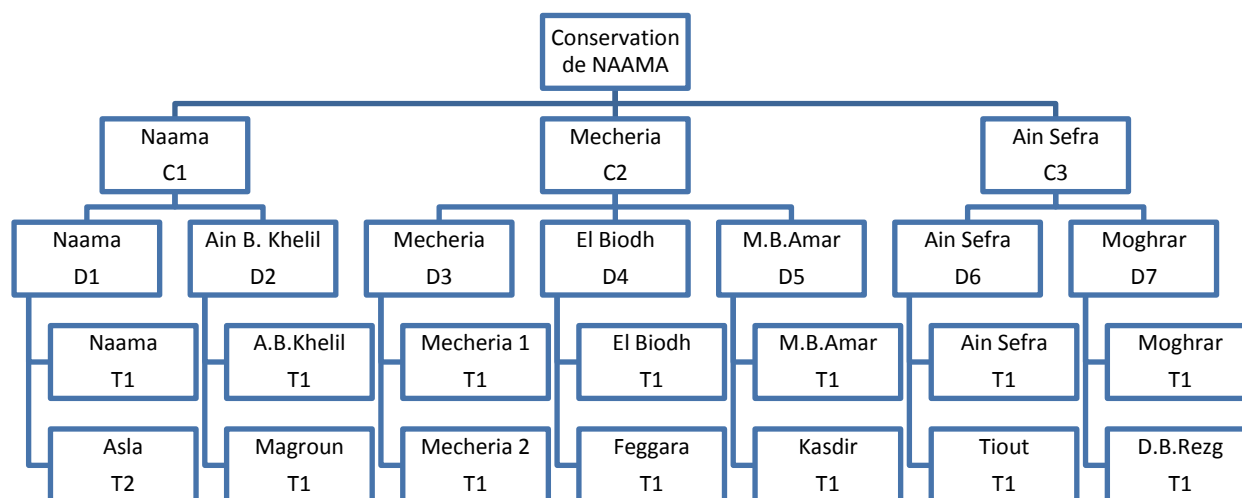


Figure 3 : Organisation de la conservation des forêts de Naama (CFN 2009)

La répartition de ces structures est basée beaucoup plus sur le critère de représentativité de l'administration forestière que sur le facteur d'importance de la couverture forestière, ce qui a engendré une répartition non équitable des tâches et missions pour le personnel forestier influant ainsi sur les résultats des projets. Le nombre de structures paraît suffisant pour couvrir un territoire de 137.000 hectares de couverture forestière. Cependant elles sont loin de maîtriser un territoire qui s'étale sur près de 3 millions d'hectares avec des moyens humains et matériels très limités.

3.2- Les intervenants

Les principaux intervenants au niveau de la wilaya en matière de plantation sont la conservation des forêts (CF), la direction des services agricoles (DSA), la représentation du haut commissariat au développement de la steppe (HCDS) et la représentation de la générale des concessions agricoles (GCA).

- De part les missions qui lui sont dévolues, la conservation des forêts constitue une structure déconcentrée du ministère l'agriculture chargée de mettre en œuvre la politique forestière dans le territoire de la wilaya. En dépit de la vocation pastorale de la wilaya de Naama, la conservation des forêts demeure un organe principal dans la lutte contre le phénomène de la désertification qui menace cette zone steppique. Outre le patrimoine forestier naturel constitué essentiellement de matorral, le secteur des forêts gère les peuplements artificiels et mène des opérations de plantations dont le bilan et l'évaluation sont l'objet de ce mémoire.

- Avec ses sept (07) subdivisions, la direction des services agricoles est chargée d'appliquer la politique agricole dans la wilaya. En matière de plantation, les exploitations agricoles constituent les principales zones d'intervention de la DSA où elle mène des actions de fourniture de plants fruitiers au profit des fellahs, dans le but du développement et d'amélioration de la production agricole, et rarement, des actions de fixation des dunes tel est le cas du projet de proximité dans la commune d'El Kasdir.

- Dès son installation en Avril 1999, la représentation du HCDS à Naama, structure unique de la wilaya, s'est fixée comme objectifs :

- La protection des ressources naturelles steppiques et la restauration des parcours dégradés par des opérations de mise en défens ;
- L'intensification de la production fourragère par les plantations pastorales et l'exploitation des eaux des crues ;
- Le désenclavement des zones isolées, la diversification des revenus des éleveurs et la stabilisation des populations nomades ;

De 1999 à 2009, le programme réalisé de mise en défens (mise en repos des parcours dégradés) a atteint une superficie de 489 000 ha, les plantations pastorales sont de 11.000 ha.

Le HCDS a connu une déviation dans ses missions d'accompagnement en tant qu'organisme d'accompagnement. Disposant de moyens matériels importants, il est devenu une véritable entreprise de réalisation qui sous-traite avec des entrepreneurs, mais qui est dépourvue de puissance publique (police pastorale) ce qui a mis en cause l'efficacité de ses interventions notamment en matière de plantation et de mise en défens.

- En application du décret exécutif n° 97-483 du 15/12/1997 relatif à la mise en valeur des terres par la concession, la wilaya de Nâama a initié des projets de périmètres agricoles totalisant une superficie de 2 225 Ha en irrigué et de périmètres pastoraux d'une superficie de 78.670 Ha. La mise en œuvre de ces périmètres est à la charge de la GCA qui confie la réalisation en totalité à l'entreprise SAFA (ex-ORDF). En matière de plantation, cette structure gère des actions de plantation fruitière, plantation pastorales et bosquets d'ombrage. L'effectif réduit en encadrement vis-à-vis de la consistance des programmes, et les moyens limités de la SAFA, ainsi que le choix non adéquat des impacts des périmètres influent négativement sur la réussite des plantations.

- L'intervention des APC se limite aux plantations urbaines réalisées dans le cadre de différents programmes. Ces réalisations qui touchent souvent les espaces verts sont limitées dans l'espace et dans le temps et enregistrent des carences en matière de choix des espèces, d'écartement et alignement des plants et surtout de techniques de plantation. Aussi, le manque d'un service au sein des APC chargé de la réalisation, de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts rend aléatoires les plantations menées par les collectivités locales.

- La population demeure un intervenant non contrôlé particulièrement la catégorie des éleveurs et des exploitants agricoles compte tenu de l'immensité du territoire de la wilaya et la répartition éparse de la population, des moyens limités de l'administration nécessaires au contrôle et suivi des différentes actions, du problème juridique des terres et des contentieux inter-exploitants.

.3- Analyse des interventions :

En analysant l'intervention des différents organismes (Tab. 11), nous constatons un manque de coordination et un chevauchement des missions traduits par une réalisation de projets de même type dans la même zone (cas de fixation des dunes à El Kasdir par la CF et la DSA), une distribution de plants fruitiers et de brise vents par les 03 organismes CF-DSA-HCDS au profit du même bénéficiaire, une réalisation d'une même action telle que la plantation pastorale par diverses structures CF, HCDS et GCA et la création de mise en défens par la CF et le HCDS dans la même commune avec une différence en caractéristiques (objectifs, durée, superficie, coût, résultats). Cette situation a eu pour conséquences :

- Une difficulté dans l'évaluation des actions de plantations fruitières et de brise vents réalisées au profit des exploitants agricoles.
- Problème de choix de terrains rencontrés avec les collectivités locales pour certaines actions.
- Mauvaise répartition spatiale des projets remettant en cause l'opportunité des actions engagées.
- Discordance enregistrée parfois dans l'établissement des bilans.

Cette situation est aggravée par le manque d'un schéma directeur pour le développement agro-sylvo-pastoral susceptible de constituer un cadre de référence pour les différents intervenants.

A noter que la coordination et la complémentarité peuvent être constatées au niveau des commissions chargées du contrôle des mises en défens en raison de l'absence d'une police pastorale au sein du HCDS et la jouissance du personnel forestier de la qualité de police judiciaire chargée de la recherche et la constatation des délits.

Tableau 11 : Interventions des différents organismes en matière de plantation

| Action | CF | DSA | HCDS | GCA |
|----------------------|----|-----|--------|-------|
| Reboisement | X | - | - | X (*) |
| Fixation des dunes | X | X | - | - |
| Plantation pastorale | X | - | X | X |
| Plantation fruitière | X | X | X | X |
| Brise vent | X | X | X | - |
| Mise en défens | X | - | X (**) | X |

(*) La plantation est sous forme de bosquet d'ombrage pour le cheptel.

(**) Cette action est parfois accompagnée d'une plantation pastorale.

3.4- Contraintes juridiques

De ce qui précède, nous constatons que le manque d'un cadre juridique réglementant la gestion et l'utilisation de la steppe demeure l'une des principales contraintes entravant la réussite des plantations dans cette wilaya. En effet, en vertu de la loi 84/12 du 23/06/1984 modifiée et complétée portant régime général des forêts, la gestion des nappes alfatières relève des missions et prérogatives de l'administration des forêts, cependant pour les autres types de parcours la situation demeure ambiguë. La mise en place d'un statut juridique réglementant la steppe demeure chez les principaux intervenants un facteur essentiel qui permet de résoudre divers problèmes et facilite la maîtrise des reboisements.

Seuls les reboisements réalisés dans la commune de Mecheria ont connu des problèmes d'assiette foncière. En effet, 59 ha de la ceinture verte de Mecheria ont été réalisés sur des terrains privés en régie directe par l'APC. Le non respect de réglementation notamment la mesure de l'expropriation pour utilité publique qui n'a pas eu lieu a engendré une situation bloquée depuis 1974 à ce jour pour 13 propriétaires qui revendiquent leurs terrains par le biais de la justice. Cette situation risque de mettre en péril les peuplements de Pin d'Alep existants qui restent soumis au régime général des forêts.

A l'exception de certains terrains périurbains privés dans les deux grandes communes de Mecheria et Ain Sefra, la quasi-totalité des terres à travers la wilaya sont domaniales, ce qui constitue un facteur positif pour les reboisements à condition de respecter la vocation des terres. Cependant, la plantation dans des zones à vocation pastorale au début tel est le cas des communes de Mekmen Ben Amar, Kasdir, Asla a constitué une source de problèmes avec les éleveurs traduits par des échecs dus au pacage. Selon BENSALD (1995), les mêmes problèmes ont été vécus dans les wilayas de Laghouat, Msila et El Bayadh lors du barrage vert. De même LETREUCH (1991) affirme que la réalisation efficace des reboisements dans la zone du barrage vert ne peut se faire sans l'examen conscient des problèmes de l'élevage et de la production alfatière.

De par la loi n° 84/12 du 23 Juin 1984 portant régime général des forêts, les terres nouvellement boisées par l'état sont intégrées au domaine forestier national (DFN). Cependant, la procédure d'intégration doit être traduite par des actes administratifs qui matérialisent l'affectation de ces terres au DFN. Concernant la wilaya de Naama, cette procédure qui fût lancée en 2000 pour 03 boisements uniquement est restée au stade d'identification des terres et n'a pas été menée à son terme. L'intégration revêt une grande importance quant à la protection des terres contre toute atteinte de nature juridique. En revanche, la lenteur qui affecte cette opération pour diverses raisons (effectif limité de l'encadrement de la conservation, retard dans le lancement du cadastre steppique...) risque de compromettre les efforts fournis par l'Etat dans le domaine de forestation.

3.5- Contraintes d'ordre sécuritaire

Dans la wilaya de Naama, le problème sécuritaire ne se pose pas de la même manière tel qu'il est dans les wilayas du nord. Ici, dans cette zone steppique, il peut être perçu à deux niveaux :

- Les champs minés de la ligne MAURICE hérités de la période coloniale constituent un problème sécuritaire pour la réalisation de certaines parcelles des bandes vertes le long des principales routes nationales 06 et 22, malgré les opérations de déminage effectuées par les services de génie militaire. Ce qui a imposé quelquefois l'arrêt des travaux et le changement de parcellaire.
- Les brigades de police forestière dotées auparavant d'armes étaient en mesure d'effectuer des tournées de répression à tout moment, imposant ainsi une certaine réticence des contrevenants. Ce qui fût le cas pour les anciennes réalisations. Depuis 1990, l'absence d'armement chez le secteur a parfois exposé les agents de la police forestière à des situations d'outrage (menaces et atteintes) face aux contrevenants récidivistes. Ce qui peut expliquer en partie le nombre élevé de délits forestiers commis au niveau des reboisements.